

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne
tenue le mercredi 18 juin 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président (*quitte à 15h55*)
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2008-590-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-591-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-592-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 JUIN 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 juin 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-593-DEC CHEMIN DES QUARANTE-ARPENTS / DEMANDE DE PAVAGE

ATTENDU la demande, datée du 8 juin 2008, à l'effet de faire asphalter une partie de la voie d'accotement du chemin des Quarante-Arpents ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la demande d'asphaltage d'une partie de la voie d'accotement du chemin des Quarante-Arpents et que cette dernière soit référée à la Direction de l'entretien du territoire pour étude et recommandation.

CE-2008-594-DEC RUE DE LA GARE

ATTENDU la lettre, datée du 12 juin 2008, de M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal du quartier 12, à l'effet que la rue de la Gare puisse devenir municipale ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la demande concernant la rue de la Gare et que cette dernière soit référée à la Direction du greffe et affaires juridiques pour étude et recommandation.

CE-2008-595-DEC DÉMISSION / CCU / ÉQUIPE #2

ATTENDU la lettre de démission, datée du 9 mai 2008, de M. Maxime Laforest au sein du Comité consultatif d'urbanisme, équipe 2 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte la lettre de démission de M. Maxime Laforest à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, équipe 2.

Que le Comité exécutif remercie M. Maxime Laforest pour son implication et son dévouement au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

CE-2008-596-REC DEMANDE D'APPUI RÉGIONAL À L'ÉGARD DU RETRAIT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA AU FINANCEMENT DE CERTAINS OBNL / CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS(ES)

ATTENDU les directives transmises par l'Agence de développement économique du Canada de mettre fin au financement récurrent des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE ces mesures toucheront spécifiquement le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL) ;

ATTENDU QUE ces organismes portent des mandats de développement en lien avec les priorités établies dans le Plan quinquennal de développement Lanaudière 2007-2012, de même qu'ils sont étroitement associés au développement de deux (2) créneaux d'excellence : biologie végétale et transformation agroalimentaire ;

ATTENDU QUE cette décision a un impact défavorable pour le développement économique de la région, en discriminant, sur le simple fait d'être à but non lucratif, des organismes qui offrent des services directs aux entreprises et génèrent par le fait même des retombées économiques sur leurs secteurs ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil de s'opposer au retrait de Développement Économique Canada du financement structurant pour les secteurs économiques concernés des organismes visés, à savoir le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire Lanaudière.

Que copie de la résolution du Conseil soit acheminée au ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions, l'Honorable Jean-Pierre Blackburn, ainsi qu'au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux et ministre responsable de la région de Montréal, l'Honorable Michael Fortier.

Que copie de la résolution du Conseil soit acheminée au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, M. Raymond Bachand, ainsi qu'à toutes les CRÉ du Québec.

CE-2008-597-REC NOMINATION / CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS(ES)

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la candidature de M. Clermont Lévesque, conseiller

municipal de Terrebonne, à titre de représentant de la MRC Les Moulins à la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière, et ce, en remplacement de M. Jean-Luc Labrecque.

**CE-2008-598-REC DÉPÔT D'UN PROJET DE POLITIQUE DU
SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

ATTENDU le mandat confié à la Commission des sports, loisirs et culture de *préparer une offre de services pour un mandat d'accompagnement afin d'évaluer si les activités de sport, loisir ou autres répondent aux besoins de la population;*

ATTENDU les consultations suivantes:

- rencontres d'intervenants clés désignés par la Direction du loisir et vie communautaire tenues dans la semaine du 3 juin 2007;
- rencontres de consultation avec des citoyens représentant différents groupes et secteurs de la Ville de Terrebonne;
- sondage en ligne.

ATTENDU la tenue des états généraux le 12 avril 2008 avec une représentation d'une trentaine de participants;

ATTENDU le dépôt d'un projet de politique du sport et de l'activité physique, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2008-05-07/1 de la Commission des sports, loisirs et culture concernant le dépôt d'un projet de politique du sport et de l'activité physique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et culture, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de la Politique du sport et de l'activité physique.

Que le service des communications soit mandaté afin de préparer **le** plan de communication.

**CE-2008-599-DEC OFFRE DE SERVICES / ARCHITECTURE / 467
ET 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Bouthillier Bergeron architectes, datée du 4 juin 2008, pour la préparation des plans et devis et la surveillance en architecture pour le réaménagement intérieur et le remplacement du revêtement d'acier pour le 467, boulevard des Seigneurs et le réaménagement intérieur d'une partie du centre opérationnel de la Direction de la police du 491, boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant n'excédant pas 9 200\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 353.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 353 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2008-600-REC MODIFICATION DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA MRC LES MOULINS ET
CONSULTATION DES CITOYENS**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins a été adopté le 12 octobre 2005

ATTENDU QUE le 10 octobre 2007 le Conseil de la MRC Les Moulins adoptait la résolution numéro 6359-10-07 pour aviser le ministère de la Sécurité publique que la Ville de Terrebonne entreprenait le processus de modification de schéma sur le déploiement de la force de frappe ;

ATTENDU QUE suite aux démarches de la MRC Les Moulins avec ledit ministère, le déploiement de la force de frappe devrait être de dix (10) pompiers en 10 à 15 minutes ou moins, à l'intérieur du périmètre urbain, et de 15 à 20 minutes ou moins, à l'extérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et par M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport d'activités 2006 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'une résolution ayant pour objet d'informer la MRC Les Moulins de son accord pour modifier le schéma de couverture de risque incendie sur le déploiement de la force de frappe selon les tableaux 44 et 46 joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-601-DEC RAPPORT SYNTHÈSE / GESTION DU RISQUE
/ TEMPS VIOLENT DU 8 ET 9 MARS 2008**

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse, daté du 11 juin 2008, concernant la gestion du risque *temps violent du 8 et 9 mars 2008* préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse, daté du 11 juin 2008, concernant la gestion du risque *temps violent du 8 et 9 mars 2008*.

Que la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes soit mandatée pour étudier les recommandations formulées et faire rapport au Comité exécutif.

**CE-2008-602-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / VILLE DE
TERREBONNE C. CORPORATION
IMMOBILIÈRE TENOR INC. ET TRANSPORT &
EXCAVATION MASCOUCHE INC.**

ATTENDU QUE le 29 février 2008, Transport & Excavation Mascouche inc. (TEM) publiait deux (2) hypothèques légales de personne ayant participé à la construction d'un immeuble, à savoir :

1^{ère} hypothèque : 126 843,22\$ concernant le terrain de tennis Boisé de La Pinière ;
2^e hypothèque : 126 044,61\$ concernant le terrain de tennis de Poitiers.

ATTENDU QUE TEM publiait le 20 mars 2008 deux (2) préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de la justice concernant les deux (2) hypothèques légales précédemment mentionnées ;

ATTENDU QUE ces deux (2) hypothèques légales découlent d'un sous-contrat que TEM a obtenu de Corporation Immobilière Tenor inc. (Tenor) pour la construction des deux (2) tennis ;

ATTENDU QUE Tenor avait obtenu de la Ville de Terrebonne, suite à une soumission, le contrat pour la construction des deux (2) tennis, soit en date du 22 novembre 2006, résolution numéro CE-2006-1088-DEC, et en date du 13 décembre 2006, résolution numéro CE-2006-1179-DEC ;

ATTENDU QUE Tenor n'a jamais complété les travaux selon le devis de soumission pour chacun des terrains de tennis et n'a jamais payé TEM ;

ATTENDU QUE les articles 915 et 916 du *Code civil du Québec* permettent de retenir toutes les sommes d'argent dues à Tenor ;

ATTENDU le règlement hors cour intervenu entre Tenor et TEM ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que suite au règlement hors cour intervenu entre Tenor et TEM, que le Comité exécutif donne quittance finale et complète à Tenor de toute réclamation en rapport avec la construction et l'entretien des tennis, tant pour le passé que pour l'avenir.

Que le Comité exécutif autorise le paiement à TEM, à l'acquit de Tenor, de toutes sommes qui pourraient lui demeurer payables à titre de sous-traitant en rapport avec la construction des tennis et fait son affaire d'obtenir mainlevée des hypothèques légales et des préavis d'exercice publiés par TEM contre les immeubles de la municipalité en rapport avec la construction des tennis, sans recours contre Tenor, et ce, conditionnellement à ce que TEM procède à la radiation de ses deux (2) hypothèques légales et de ses deux (2) préavis d'exercice d'une vente sous contrôle de la justice donne quittance complète, totale et finale à Tenor et à la Ville de Terrebonne.

**CE-2008-603-DEC ANNULATION / VENTE À M. PIERRE
GUILBAULT / RÉOLUTION NUMÉRO CE-
2008-215-DEC**

ATTENDU QUE le 5 mars 2008 le Comité exécutif autorisait, par sa résolution numéro CE-2008-215-DEC, la vente du lot numéro 1 891 901 du cadastre du Québec (ancien chemin Saint-Stanislas – secteur La Plaine) à M. Pierre Guilbault :

ATTENDU QUE suite à la vérification des titres par Me Gilles Renaud, ce dernier a découvert que la Ville de Terrebonne n'était pas propriétaire du chemin;

ATTENDU QUE le chemin St-Stanislas (autrefois montée Guilbault) n'était plus ouvert à la circulation publique depuis au moins 1950 (témoignage de Me Renaud);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de La Plaine était autrefois régie par le Code municipal;

ATTENDU QUE l'ancien article 467 du Code municipal (en vigueur à cette époque) octroi, par le seul effet de la Loi, le terrain du chemin aboli aux terrains entre lesquels il est situé, pour moitié à chacun;

ATTENDU QUE le règlement numéro 21 de la paroisse de Saint-Joachim du 3 février 1930 confirme la fermeture du chemin et l'octroi de ce dernier pour moitié aux propriétaires riverains;

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.2 de la Promesse de vente, la Ville de Terrebonne a avisé l'acheteur qu'elle ne pourrait pas donner suite à la présente promesse; auquel cas le dépôt doit être retourné à l'acheteur sans possibilité de recours de part et d'autre du vendeur et de l'acheteur, les honoraires du notaire étant à la charge de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif ne donne pas suite à ladite promesse de vente.

Que la résolution numéro CE-2008-215-DEC soit et est abrogée.

Que le trésorier soit autorisé à rembourser le dépôt à M. Pierre Guilbault.

Que le trésorier soit autorisé à payer les honoraires de Me Gilles Renaud, notaire.

**CE-2008-604-DEC PROCÉDURE ADMINISTRATIVE /
CONSTRUCTION ET REMPLACEMENT DE
CLÔTURES MITOYENNES**

ATTENDU le dépôt de la procédure administrative pour la construction et le remplacement de clôtures mitoyennes ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination au développement municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la procédure administrative pour la construction et le remplacement de clôtures mitoyennes.

**CE-2008-605-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 711 109,31\$ préparée le 12 juin 2008.
-

**CE-2008-606-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 21 260,95\$ préparée le 11 juin 2008.

**CE-2008-607-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412 /
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
L'ÉMISSAIRE DOMESTIQUE DE LA
TERRASSE MATHIEU INCLUANT
L'AMÉNAGEMENT DE LA BERGE DE LA
RIVIÈRE DES PRAIRIES**

ATTENDU QUE le 8 avril 2008, le service des programmes et du suivi des infrastructures de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait à la Ville de Terrebonne de remplacer l'émissaire de la terrasse Mathieu;

ATTENDU QUE le 21 avril 2008, le MAMR indiquait que le projet ne serait pas retenu pour une aide financière dans le programme « FIMR1 » ;

ATTENDU QUE le 30 avril 2008 le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-412-DEC, entérinait la recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux à l'effet d'inclure la reconstruction de l'émissaire de la terrasse Mathieu dans le programme Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, priorité 1 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (412) pour la reconstruction de l'émissaire domestique de la terrasse Mathieu.

**CE-2008-608-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / FACTURATION
DÉFINITIVE / COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU le rapport présenté par M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 96 000\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Luc Legris et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 96 000\$ des postes budgétaires numéros 02-134-00-210, 02-150-00-417 et 02-130-00-999 au poste budgétaire numéro 02-190-00-991, et ce, tel que mentionné au rapport daté du 13 juin 2008.

**CE-2008-609-DEC APPROBATION / OFFRE DE SERVICES / PG
GOVERN**

ATTENDU l'offre de services de PG Govern datée du 12 novembre 2007 pour le contrat d'entretien et le soutien annuel du logiciel d'évaluation foncière PG MégaÉval ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information confirme que le contrat est en vigueur et que la tarification est conforme aux règles établies ;

ATTENDU le transfert budgétaire soumis au préalable au Comité exécutif qui permet de dégager le budget suffisant au poste 02-150-00-417 pour assumer ladite facture ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif accepte l'offre de services de la firme PG Govern datée du 12 novembre 2007 et autorise le paiement de la facture numéro 90514 au montant de 34 104,04\$ (taxes en sus).

CE-2008-610-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE TRAVAIL / RÉGISSEURE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le départ de M. Alexandre Blais, régisseur à la Direction du loisir et vie communautaire, dont la fin du contrat était prévue pour le 22 août 2008 ;

ATTENDU la période très achalandée des camps de jour au sein de la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher Mme Caroline Proulx à titre de régisseure à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 23 juin 2008 pour une période de trois (3) mois selon les conditions de travail mentionnées au contrat. Que le salaire de Mme Proulx soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3 de la grille salariale des employé(e)s cadres.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Caroline Proulx.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2008-611-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2008-08 / LE SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE 101 / CONCOURS 2008-03

ATTENDU le concours numéro 2008-03 (sélection pour des postes de lieutenant) ;

ATTENDU QUE deux (2) des candidats n'ont pas obtenu la note de passage « A » prévue à l'étape 4 (mises en situation) ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-08 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-08 à

intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 afin que deux (2) candidats obtiennent le statut de lieutenant, pour une période maximale d'un (1) an à compter de la signature de ladite lettre et selon les dispositions y mentionnées.

CE-2008-612-DEC ACHAT DE VÉHICULE / CAMION GMC ENVOY

ATTENDU QUE dans le cadre des nouvelles initiatives 2008, la Direction de la police avait demandé l'acquisition du camion GMC Envoy 2005 utilisé pour le transport des dons d'organes (ACDO) ;

ATTENDU QUE le bail prend fin le 27 juin 2008 et qu'il est opportun d'exercer la clause d'option d'achat considérant le bon état du véhicule ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de procéder à l'achat du camion GMC Envoy 2005, au montant de 22 100\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période de trois (3) ans, en versements annuels, égaux et consécutifs. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0156 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-613-DEC SOUMISSION / CONTRAT D'ENTRETIEN DE GÉNÉRATRICES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le contrat d'entretien de génératrices (SOU-2008-19);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 mai 2008 à 11 h 03, à savoir :

	Bordereau A	Bordereau B	Grand Total
Les Entreprises Électriques L.M. inc.	9 312,19\$	14 493,15\$	23 805,34\$
Le Groupe Roger Faguy inc.	11 654,34\$	19 273,41\$	30 927,75\$
Cummins Est du Canada sec	16 391,71\$	33 544,19\$	49 935,90\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Électriques L.M. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.**, datée du 5 mai 2008, pour le contrat d'entretien de génératrices, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant de 21 090\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0157 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-614-DEC SOUMISSION / SURVEILLANCE DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE D'UN LARVICIDE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide (SOU-2008-50);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mai 2008 à 11 h 01, à savoir :

Arbrevert Bernard Morin inc.	49 636,78\$
Les Arrosages Simoneau Ltée	61 008,94\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Arbrevert Bernard Morin inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mai 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ARBREVERT BERNARD MORIN INC.**, datée du 12 mai 2008, pour la surveillance du contrat pour l'épandage d'un larvicide, le tout pour un montant de 43 975\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0140 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-615-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES
COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2008-51) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 juin 2008, à savoir ;

Les Asphaltes J. Dumont inc.	118 744,50\$
Pavage des Moulins inc.	124 839,75\$
Constructions Anor (1992) inc.	130 935,00\$
Pavages Chartrand inc.	154 413,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 juin 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.** pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un montant de 105 200\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0153 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-616-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DES SUPPORTS
À LA TERRASSE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE À L'ÎLE DES MOULINS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection des supports à la terrasse de la bibliothèque municipale à l'Île des Moulins;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 juin 2008 à 10 h, à savoir :

Construction Larco inc.	47 915,44\$
G & B Cotton inc.	164 233,12\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Larco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 juin 2008

de M. Claude L. Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier Architectes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION LARCO INC.**, datée du 11 juin 2008, pour la réfection des supports à la terrasse de la bibliothèque municipale à l'Île des Moulins, le tout pour un montant de 42 450\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du surplus réservé rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0162 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-617-DEC MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL DE LA TERRASSE MATHIEU

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. soit et est mandatée afin de déposer les plans pour des travaux de réfection de l'émissaire pluvial de la terrasse Mathieu auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2008-618-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE SUR L'AVENUE DU LAC

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2007-714-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme BPR-Triax pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'aqueduc et de pavage dans l'avenue du Lac, le tout pour un montant de 41 182,10\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme BPR-Triax pour la surveillance des travaux d'aqueduc et de pavage dans l'avenue du Lac et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 27 113,27\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 345-2. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0158 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-619-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
STABILISATION DE LA FONDATION DE RUE
ET PAVAGE SUR LE BOULEVARD DES
SEIGNEURS / ENTRE LES RUES DE TILLY ET
DE LIVAUDIÈRE**

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a été mandatée pour la préparation des plans et devis pour les travaux de stabilisation de la fondation de rue et pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de stabilisation de la fondation de rue et pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre les rues de Tilly et de Livaudière et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 23 500\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 373. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0159 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-620-DEC MANDAT POUR PLANS ET DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION DE
FOSSÉ / RUE PLOUFFE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis des travaux de construction d'une canalisation de fossé sur la rue Plouffe et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 6 200\$ (taxes en sus), soit 3 400\$ pour les plans et devis et 2 800\$ pour la surveillance des travaux, et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 325. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0160 révisé émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

La demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée par le greffier confirmant l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-621-DEC DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC /
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE / CHEMIN DU
SAULE / INTERSECTION DU CHEMIN
GAUTHIER**

ATTENDU QUE les travaux de pavage et d'éclairage routier dans le chemin du Saule sont complétés ;

ATTENDU QUE quatre (4) lampadaires ont été installés indépendamment du réseau afin de boucler le secteur ;

ATTENDU QU'une demande auprès d'Hydro-Québec est nécessaire pour le raccordement électrique aérien ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la demande de raccordement électrique aérienne sur le chemin du Saule, à l'intersection du chemin Gauthier.

Que M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Alain Cazavant, ingénieur à la Direction du génie et projets spéciaux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande de raccordement électrique aérienne à Hydro-Québec.

**CE-2008-622-DEC DEMANDE DE RACCORDEMENT
ÉLECTRIQUE À HYDRO-QUÉBEC / RUES
BÉLAND, DU SÉPALE ET J.-G.-AUBRY**

ATTENDU QUE les travaux de pavage et d'éclairage routier dans les rues Béland, du Sépale et J.-G.-Aubry sont complétés ;

ATTENDU QU'une demande auprès d'Hydro-Québec est nécessaire pour le raccordement électrique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la demande de raccordement électrique dans les rues Béland, du Sépale et J.-G.-Aubry.

Que M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, ou M. Alain Cazavant, ingénieur à la Direction du génie et projets spéciaux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande de raccordement électrique à Hydro-Québec.

**CE-2008-623-DEC RANDONNÉE DE VÉLO / CLUB OPTIMISTE
ARC-EN-CIEL / 17 AOÛT 2008**

ATTENDU la demande faite par le Club Optimiste Arc-en-Ciel pour tenir une randonnée à vélo, le 17 août 2008, de 9 h à 12 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la randonnée à vélo le 17 août 2008 de 9 h à 12 h (aura lieu même en cas de pluie) selon le trajet suivant :

départ rues des Fleurs, De La Chesnaye, boulevard Pierre-Laporte, chemin Saint-Charles, rues Saint-Louis, Léon-Martel, Bellerive, Saint-Jean-Baptiste (piste cyclable près de l'Hôtel de Ville). Le retour s'effectuera de la façon

suivante : rues Saint-Jean-Baptiste (piste cyclable près de l'Hôtel de Ville, Bellerive, Léon-Martel, Saint-Louis, chemin Saint-Charles, boulevard Pierre-Laporte, rue De La Chesnaye jusqu'au 4480, rue des Fleurs (chalet Arc-en-Ciel).

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2008-624-DEC DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER /
RÉPARATION DE LA TOITURE / PAROISSE
SAINT-CHARLES**

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 8 avril 2008, faite par la paroisse Saint-Charles afin de procéder à la réparation de la toiture de leur bâtiment ;

ATTENDU le rapport de M. Stephan Turcotte concernant cette demande ;

ATTENDU QUE la demande de l'organisme ne cadre pas avec les politiques de soutien en vigueur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif refuse cette demande d'aide financière à la paroisse Saint-Charles.

Que la paroisse Saint-Charles soit invitée à déposer une nouvelle demande dans le cadre du programme de soutien à la réalisation d'événements spéciaux – volet fête anniversaire.

**CE-2008-625-DEC DATES ET SUBVENTION / TOURNOI
BIENFAISANCE 2009 / CLUB OPTIMISTE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE le Club optimiste de Terrebonne est à planifier l'organisation du Tournoi de hockey adulte Bienfaisance – édition 2009 ;

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance et de soutien à la vie associative priorise les activités régulières des organismes de sport, loisir ou culture pour les jeunes ;

ATTENDU QUE les horaires du hockey mineur sont régionales et conséquemment difficiles à déplacer ;

ATTENDU le rapport daté du 13 juin 2008 de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que la tenue de cet événement ait lieu en fonction des dates disponibles.

Que la Ville de Terrebonne subventionne le Tournoi de hockey Bienfaisance Optimiste de Terrebonne inc. pour un montant de 137,04\$ (t.t.c.) pour chaque heure de glace louée conformément à la demande de l'organisme jusqu'à une contribution maximale de 10 750\$.

**CE-2008-626-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE
AVEC LE CÉGEP / UTILISATION DES
STATIONNEMENTS DES DEUX (2) PARTIES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-913-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à établir une entente formelle avec le CÉGEP pour officialiser l'orientation initiale voulant que chaque partie puisse bénéficier gratuitement des espaces de stationnement de l'autre partie selon les horaires entendus ;

ATTENDU le dépôt d'un protocole d'entente à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec le CÉGEP régional de Lanaudière et Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour la gestion du stationnement.

**CE-2008-627-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE GESTION DE LA PAIE ET DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la résolution numéro CE-2004-731-DEC acceptant la soumission de la firme Coba, Logiciels de Gestion inc., pour l'octroi de licence d'utilisation et le contrat de service logiciel paie pour la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une autre année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif accepte le renouvellement du contrat avec la firme Coba, Logiciels de Gestions inc., concernant la licence d'utilisation et le contrat de service logiciel paie pour la Direction des ressources humaines, le tout pour un montant n'excédant pas 35 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0161 émis par le trésorier est joint à la présente.

Ledit contrat est d'une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} mai 2008 jusqu'au 30 avril 2009.

CE-2008-628-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Assistant-secrétaire

**N.B. PRENEZ NOTE QU'IL N'Y AURA PAS DE COMITÉ
EXÉCUTIF LES 25 JUIN ET 2 JUILLET 2008.**